SPV
Grandes Cultures

DLP-4-11-96014024

Champagne-Ardenne

Bulletin n°337 du 30/10/96 : 2 pages

d'après les observations du 29/10/1996

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

CEREALES

Stade : 11 (1 feuille) à 21 (1 ère talle visible). En moyenne, 12 à 13.

Pucerons

A la **tour** de Lavannes, les captures de *Rhopalosiphum padi* restent limitées, malgré une légère reprise le 25 octobre (voir graphique). Les infestations au champ sont en augmentation dans les parcelles non traitées GAUCHO. Dans ces situations, le seuil de traitement (10%) est même souvent atteint. Les plus fortes populations sont observées dans l'Aube (jusqu'à 26 % de pieds porteurs dans des parcelles non traitées).

Stade 13 (3 feuilles)

Le niveau d'**infestation** de pots placés en plein champ depuis 15 jours dans l'Aube est important (40 à 50 % de plantes colonisées). Les tests ELISA réalisés montrent que 40 % de ces pots sont virosés. Le **pouvoir virulifère** des pucerons est donc élevé. Le risque est sérieux, y compris pour les parcelles qui lèvent actuellement.

% de pieds porteurs de pucerons

Communes	% pieds infestés
10 Arrentières	8%
Ville/Arce	10%
Villiers s/s Praslin	2%
Eaux Puiseaux	0%
Nogent sur Seine	16%
Chaudrey	26%
51 Nuisement / coole	0%
Saint Quentin / coole	0%
Coupetz	1%
Bassuet	5%
Crugny	4%
St Iry	16%
Unchair	0%

■ ***Intervenez si le seuil de 10 % de plantes colonisées est atteint. Surveillez particulièrement toutes les parcelles abritées, non traitées GAUCHO, à proximité de repousses de céréales, de maïs,...***

Cicadelles

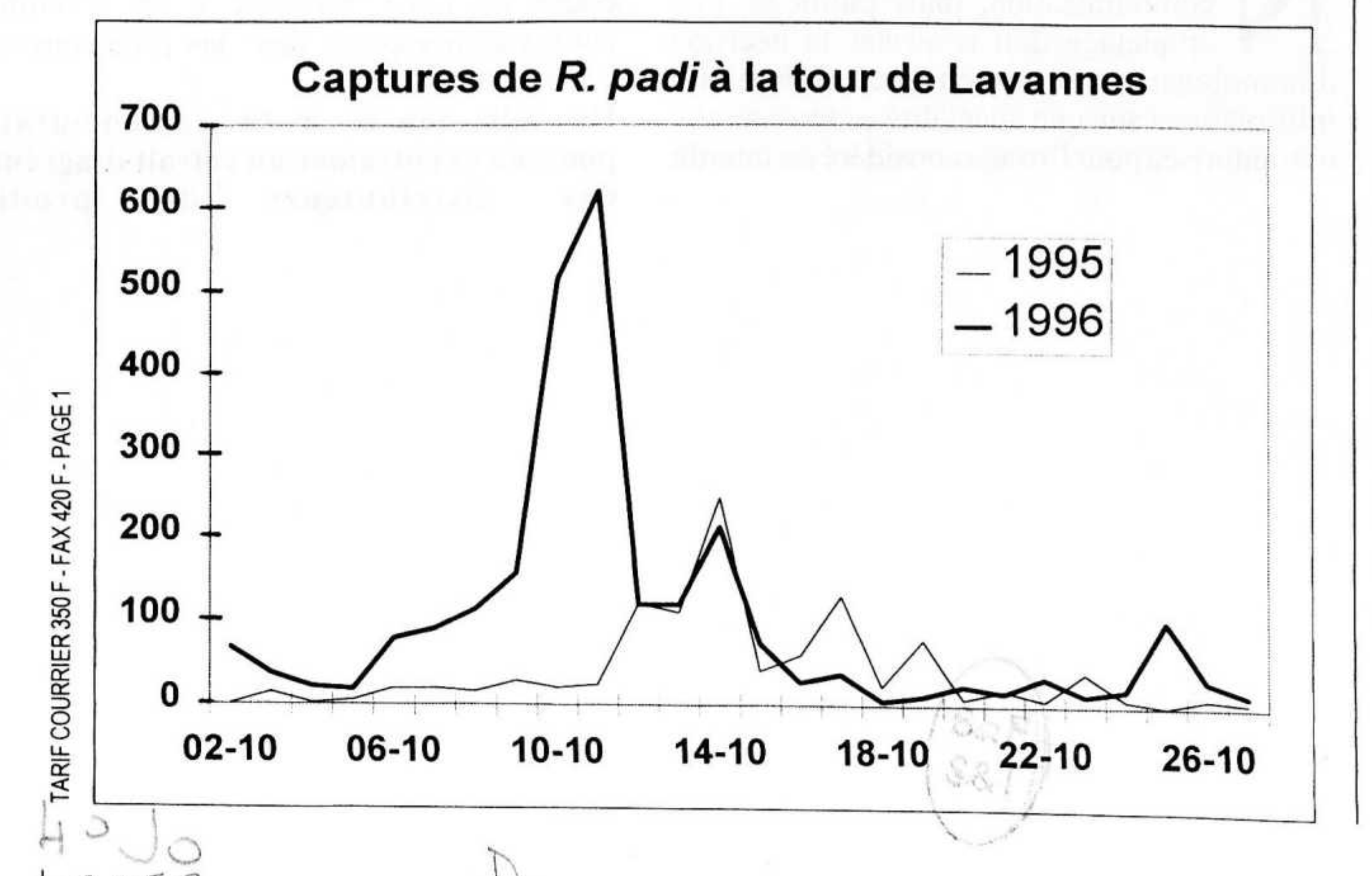
Les conditions météo leur sont peu favorables.

■ ***Il n'y a pas d'intervention spécifique à prévoir actuellement.***

Limaces

Les attaques s'intensifient avec le retour des pluies.

■ ***Visitez régulièrement vos parcelles. Prévoyez un traitement dès les premiers dégâts observés. Veillez à bien répartir les granulés.***



COLZA : fin du risque altises, les traitements charançons ont déjà du être appliqués.

CEREALES : traiter dès que le seuil de 10% est atteint

Les limaces sont très actives

Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2 esplanade Roland Garros
BP 234 - 51686 REIMS CEDEX 2
Tél : 03 26 77 36 40 - Fax : 03 26 77 36 74

TARIF COURRIER 350 F - FAX 420 F - PAGE 1

Maladies

Des coussinets d'oïdium, parfois très fréquents sont observés.

■ ***La rentabilité d'une intervention fongicide à l'automne est loin d'être acquise. Un éventuel traitement ne doit s'envisager que dans des situations bien particulières (variétés sensibles, buttes de craie, parcelles régulièrement attaquées, ...). N'oubliez pas de laisser un témoin.***

COLZA

Les stades sont hétérogènes : de 15 (5 feuilles) à 33 (3 entre noeuds visibles).

Ravageurs

Le vol des **Charançons du Bourgeon Terminal** continue dans l'Aube et dans l'Argonne mais reste de faible intensité par rapport aux régions voisines (Bourgogne). Les **altises** sont rares, le vol semble se terminer. Les populations de **pucerons** sont toujours aussi faibles (moins de 4% de pieds colonisés le plus souvent).

■ ***Dans l'Aube et l'Argonne, les traitements conseillés la semaine dernière ont du être réalisés. Nous vous rappelons que seule une cuvette jaune vous permet de repérer l'arrivée exacte des charançons dans VOTRE parcelle. Il est maintenant trop tard pour traiter les altises.***

Phoma

■ ***Nos préconisations de la semaine dernière (bulletin n° 336 du 23 octobre) restent d'actualité.***

Prochain bulletin prévu le 6 novembre.

Réglementation

Pas d'APV, pas de publicité !

Nous rappelons que toute communication, toute publicité, tout étiquetage doit respecter la décision d'homologation. En conséquence, diffuser des informations sur une spécialité phytosanitaire non autorisée pour l'usage considéré est interdit par la loi. Mentionner la spécialité sous forme codée ou faire référence à une éventuelle autorisation espérée dans les prochains mois est également illicite.

De tels écarts à la réglementation pourraient entraîner un retrait d'agrément des distributeurs de produits